

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°20

Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 1 octobre 2024 s'est réuni, Complexe sportif MAUBUISSON - Avenue Charles de Gaulle - 95550 BESSANCOURT, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIÈRE-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSCH, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Thomas COTTINET, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Lucie MICCOLI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Gérard LAMBERT-MOTTE par Pierre LE BEL
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI
Françoise GONZALEZ par Etienne LE BECHEC
Laurent GORZA par Frédéric PURGAL
Christine MATTEI par Jean AUBIN
Céline CABOT par Xavier HAQUIN
Franck GAILLARD par Patrick BOULLÉ
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT
Carole CHESNEAU par Benoît BLANCHARD
Sophie FERREIRA par Henri FERNANDEZ
Sarah NEROZZI-BANFI par Philippe ROULEAU

Étaient absents excusés :

Olivier DALMONT, Nicolas PONCHEL, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h05

Secrétaire de Séance : Stéphane ROUSSAKOVSKY,

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 73
 Nombre de pouvoirs : 11
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

PREND ACTE des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	N° Décision	OBJET
23/04/2024	d/8.9/2024/119	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS D'ERMONT POUR UNE PRESENTATION DE L'APICULTURE A LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE ANDRE MALRZUX (ERMONT)
23/04/2024	d/2.2.6/2024/120	SIGNATURE PV BORNAGE PARCELLE AM 367, SISE 281 CH. JULES CESAR A BEAUCHAMP
24/04/2024	d/8.9/2024/121	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FESTIVAL IMAGO ART ET HANDICAP MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
25/04/2024	d/8.9/2024/122	CONTRAT DE CESSION AVEC CÉCIRIRE POUR UN SPECTACLE « BIEN VU MIRO ! » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
25/04/2024	d/8.9/2024/123	CONTRAT DE CESSION AVEC TOHU BOHU POUR UN SPECTACLE « FORTUNES DE MER, FORTUNES DE TERRE » À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
30/04/2024	d/7.5/2024/124	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) 2024 POUR LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES ESPACES ET DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MAURICE GENEVOIX A EAUBONNE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
 - date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2024_130

30/04/2024	d/8.9/2024/125	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE SÉANCE D'ESCAPE GAME PAR LE SYNDICAT ÉMERAUDE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS
30/04/2024	d/1.1/2024/126	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-06 - MARCHE D'EXPERTISE, DE CONCERTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RELATIVE A UNE OPERATION DE RELOGEMENT DE GENS DU VOYAGE SEDENTARISES
30/04/2024	d/3.3.1/2024/127	BAIL DEROGATOIRE ESAT DE SANNOIS 14, RUE FERNAND LEGER A PIERRELAYE
02/05/2024	d/3.3.1/2024/128	CONVENTIONS D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / ASDERM
02/05/2024	d/7.5/2024/129	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EXTENSION D'UN RESEAU D'EAUX USEES SITUES RUE DES LIBOUX A SAINT-LEU-LA-FORET
02/05/2024	d/8.9/2024/130	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE PAR CÉLINE BELLOCQ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
02/05/2024	d/7.5/2024/131	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT CULTUREL – AIDE A L'ACQUISITION DE L'EQUIPEMENT DES BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES ESPACES ET DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX A EAUBONNE
02/05/2024	d/3.2/2024/132	CESSION PARCELLES CADASTREES AM 278, 279, 280, 282 ET 284 SISES 271 ET 277 CHAUSSEE JULES CESAR A BEAUCHAMP A LA SCI DU GRAND CHEMIN
03/05/2024	d/8.9/2024/133	CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE « FIASCO POUR LES CANAILLES » PAR L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES 3 PAS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
04/05/2024	d/8.9/2024/134	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD RÉSIDENCE RACHEL ET LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT) POUR LE PORTAGE DE DOCUMENTS
06/05/2024	d/7.5/2024/135	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE SITUÉ RUE DES PEUPLIERS A FRANCONVILLE LA GARENNE
07/05/2024	d/3.5.3/2024/136	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE MARIE SKLODOWSKA CURIE
07/05/2024	d/8.9/2024/137	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEUR PATRICK MANOUKIAN POUR UNE RENCONTRE ET SÉANCE DE DÉDICACES À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2024_130

13/05/2024	d/3.3.1/2024/138	CONVENTIONS D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / QARAT CONSULTING
14/05/2024	d/8.9/2024/139	CONVENTION DE PRESTATION POUR DEUX ATELIERS SOPHROLOGIE ENTRE MARIE-GABRIELLE CHUPIET ET LA MEDIATHEQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS (SISM)
14/05/2024	d/8.9/2024/140	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER REFLEXOLOGIE ENTRE ANNE-LAURE DUZER ET LA MEDIATHEQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS (SEMAINE BLEUE)
14/05/2024	d/8.9/2024/141	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE PAR EDMOND KERN À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
14/05/2024	d/1.1/2024/142	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-15 - MARCHE DE COORDINATION DES CLAUSES SOCIALES LIEES AU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
14/05/2024	d/3.5.3/2024/143	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'IMPLANTATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES D'ACCESSOIRES DE PISCINES AU SEIN DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE « AQUAVAL » ALICE MILLIAT
14/05/2024	d/8.9/2024/144	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINS D'ÂMA POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE CONSACRÉE À LA PARENTALITÉ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
15/05/2024	d/8.9/2024/145	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER D'INITIATION AU QI GONG ENTRE L'ACSC ET LA MÉDIATHEQUE L'ECLIPSE DE CORMEILLES-EN-PARISIS (SISM)
16/05/2024	d/8.9/2024/146	CONTRAT DE CESSIION AVEC « ET SI LES IMAGES » POUR UNE CRÉATION CULTURELLE SOUS FORME DE JEU DE L'OIE CINÉMATOGRAPHIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS DE MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES
16/05/2024	d/1.1/2024/147	NOTIFICATION DU MARCHE N°2024-14 - MARCHE DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME POUR L'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE A BESSANCOURT
21/05/2024	d/8.9/2024/148	CONVENTION DE PRESTATION – PRESENCE PERSONNALITE AUX PORTES OUVERTES DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
21/05/2024	d/7.5.2/2024/149	CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA CA VAL PARISIS POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POUR L'ANNEE 2024

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2024_130

22/05/2024	d/3.5.3/2024/150	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA DELEGATION DE NATATION SUISSE
22/05/2024	d/7.5/2024/151	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU EAUX USEES SITUE ALLEE WATTEAU A MONTIGNY LES CORMEILLES
23/05/2024	d/1.1/2024/152	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-16 - MARCHE D'ETUDE DE FINALISATION DU SCHEMA DE REFERENCE POUR LE PROJET DE POLE GARE DE SANNOIS
27/05/2024	d/3.5.3/2024/153	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU CLUB DE GENEVE (SUISSE)
27/05/2024	d/3.5.3/2024/154	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA DELEGATION DE NATATION D'ARGENTINE
28/05/2024	d/7.5/2024/155	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT – FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 A CORMEILLES-EN-PARISIS, TAVERNY, MONTIGNY-LES-CORMEILLES ET FRANCONVILLE-LA-GARENNE
29/05/2024	d/8.9/2024/156	CONTRAT DE CESSON AVEC ISABELLE SIMLER RELATIF UN ATELIER DESSIN MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
29/05/2024	d/8.9/2024/157	CONTRAT DE CESSON AVEC WILBOX RELATIF TROIS ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ MÉDIATHÈQUE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
29/05/2024	d/8.9/2024/158	CONTRAT DE CESSON AVEC L'ASSOCIATION MADEMOISELLE ROUGE ART RELATIF UN ATELIER DESSIN MANGA MÉDIATHÈQUE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
29/05/2024	d/8.9/2024/159	CONTRAT DE CESSON AVEC L'ASSOCIATION KOKKINO RELATIF A UN SPECTACLE « FANTASTIQUES PETITES PATTES » DE VINCENT COMTE MÉDIATHÈQUE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
29/05/2024	d/8.9/2024/160	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT EMERAUDE POUR UNE SESSION D'ESCAPE GAME À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
29/05/2024	d/8.9/2024/161	CONTRAT DE CESSON AVEC M. RENAULD DOMINIQUE POUR UN ATELIER DE CONVERSATION "PHILOSOPHIQUE" BIBLIOTHEQUE GEORGES BRASSENS MONTIGNY LES CORMEILLES
29/05/2024	d/8.9/2024/162	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LAURA CAILLAUD POUR UNE PRÉSENTATION LITTÉRAIRE BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2024_130

29/05/2024	d/8.9/2024/163	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHEKMODINE EDMEE POUR DEUX ATELIERS D'ÉCO-ANXIÉTÉ ET DE SANTÉ DURABLE À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS) ET À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
29/05/2024	d/8.9/2024/164	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT AZUR POUR DEUX ATELIERS DE SENSIBILISATION - MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
31/05/2024	d/8.9/2024/165	CONVENTION DE PRESTATION – PRESENCE PERSONNALITE AUX PORTES OUVERTES DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
02/05/2024	d/8.9/2024/166	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (ADSSID) POUR DES CAFÉS DES AIDANTS À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
02/06/2024	D/1.1/2024/167	AVENANT REVISION DE PRIX ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS CCAS ERMONT (A2021-03)
03/06/2024	d/1.1/2024/168	ATTRIBUTION PRIMES MARCHÉ 2023-27 – CONSULTATION DESIGNATION MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE SIX POLES GARES
04/06/2024	d/8.9/2024/169	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA PLATEFORME CULTURE RELATIVE À L'ACHAT DE « CHEQUES LIRE » POUR LE LIVRODROME AU PARC BEAULIEU A ERMONT
04/06/2024	d/3.5.3/2024/170	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT COMMUNAL POUR LES ENTRAINEMENTS CYNOPHILES
04/06/2024	d/8.9/2024/171	CONTRAT DE PRESTATION POUR UNE CONFÉRENCE SUR LE SPORT ET LA SANTÉ MENTALE PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL D'OISE (CDOS 95) À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT) DANS LE CADRE DES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE (SISM)
29/08/2024	d/3.5.3/2024/172	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE DE PIERRELAIE AU PROFIT DU COLLEGE MONTESQUIEU
10/06/2024	d/3.2/2024/173	CESSION D'UN VÉHICULE PM AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LA FRETTE-SUR-SEINE
11/06/2024	d/8.9/2024/174	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « A VOS JEUX !! » POUR UNE SÉANCE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
11/06/2024	d/3.5.3/2024/175	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR APICEA
11/06/2024	d/3.5.3/2024/176	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR CEPAGES ERMONT
11/06/2024	d/3.5.3/2024/177	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR CMA

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2024_130

11/06/2024	d/3.5.3/2024/178	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR GRAINES CREATEURS
11/06/2024	d/3.5.3/2024/179	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR JARDINS FAYSSOAGNE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/180	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LA MAISON QUI FUME
11/06/2024	d/3.5.3/2024/181	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LA MALLE A CACAO
11/06/2024	d/3.5.3/2024/182	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LE RUCHER DE LA CHOUETTE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/183	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LINOUTA
11/06/2024	d/3.5.3/2024/184	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LIBRAIRIE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/185	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR NT COUTELLERIE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/186	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR PLUS UNE MIETTE
11/06/2024	d/3.5.3/2024/187	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR PTY PAPATISSIER
11/06/2024	d/3.5.3/2024/188	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR RECOLTES ET SEMAILLES
11/06/2024	d/3.5.3/2024/189	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR SAPEUR BRASSEUR
11/06/2024	d/3.5.3/2024/190	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR SWEETIME
11/06/2024	d/3.5.3/2024/191	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR TIROIR ET COTON
11/06/2024	d/3.5.3/2024/192	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR TOPINAMOUR
11/06/2024	d/3.5.3/2024/193	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR WASS UP
11/06/2024	d/8.9/2024/194	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AJAC POUR UN ATELIER DE DESSIN POUR LES ENFANTS - MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2024_130

11/06/2024	d/8.9/2024/195	CONTRAT DE PRET A TITRE GRATUIT DE L'EXPOSITION « BOUGEONS-NOUS, C'EST VITAL » + UNE ANIMATION GRATUITE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
13/06/2024	d/1.4.1/2024/196	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DU VAL D'OISE
13/06/2024	d/7.5/2024/197	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE CARPEAUX A EAUBONNE
13/06/2024	d/7.5/2024/198	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU UNITAIRE BOULEVARD PASTEUR A ERMONT
13/06/2024	d/7.5/2024/199	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DE BEAUCHAMP A TAVERNY
15/06/2024	d/8.9/2024/200	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LES ATELIERS D'EMMA ET MAG POUR DEUX ATELIERS DE RÉPARATION DE VÊTEMENT AVEC DE LA BRODERIE - MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS) ET BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
15/06/2024	d/8.9/2024/201	CONTRAT DE CESSIION AVEC L'ASSOCIATION AN DUD NEVEZ RELATIF A UN SPECTACLE « PRINCESS » DE PHILIPPE IMBERT MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY - FRANCONVILLE-LA-GARENNE
17/06/2024	d/7.5.3/2024/202	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CITESLAB AVEC BPI FRANCE POUR L'ANNEE 2024
17/06/2024	d/7.3/2024/203	BUDGET PRINCIPAL : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET
17/06/2024	d/7.3/2024/204	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET
18/06/2024	d/7.5/2024/205	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN RESEAU UNITAIRE RUE DES POINTES ROBERT A SANNOIS
19/06/2024	d/8.9/2024/206	CONTRAT DE CESSIION AVEC LE THEATRE UVOL POUR UN SPECTACLE « CONTES EN VADROUILLE » À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
19/06/2024	d/7.5/2024/207	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE GAINAGE D'UN RESEAU UNITAIRE ET DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS RUE ANDRE LE GOAS A SANNOIS
19/06/2024	d/1.1/2024/208	AVENANT 2 AU MARCHE 2020-14 - MARCHE D'ORDONNANCEMENT,

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2024_130

		PILOTAGE ET COORDINATION (O.P.C) RELATIVE A L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL OLYMPIQUE A TAVERNY/SAINT-LEU-LA-FORET
19/06/2024	d/7.5/2024/209	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE GAINAGE D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE LAMARTINE A BEAUCHAMP
21/06/2024	d/8.9/2024/210	CONVENTION DE PRÊT TEMPORAIRE D'OUTIL D'ANIMATION PAR LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU VAL-D'OISE POUR UN ESCAPE GAME « 3615 ENIGMA » À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
21/06/2024	d/8.9/2024/211	CONTRAT DE CESSIION AVEC LE CINÉMA HENRI LANGLOIS RELATIF A UN CINÉ-DÉBAT « L'IMPACT DES ECRANS SUR NOTRE BIEN-ÊTRE MENTAL » À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
22/06/2024	d/3.5.3/2024/212	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AS HERBLAY NATATION
25/06/2024	d/8.5/2024/213	CONVENTION DE DEPORT D'IMAGES – PARCOURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE – 19 JUILLET 2024
26/07/2024	d/8.9/2024/214	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ALIX DULAC RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE SUR LA POP CULTURE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
26/06/2024	d/1.1/2024/215	NOTIFICATION DU MARCHÉ N°2024-25 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE LOGICIEL ET TELEGESTION EN LIGNE DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
27/06/2024	d/8.9/2024/216	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ECO-ACTITUDE POUR L'ANIIMATION DE DEUX ATELIERS DE FABRICATION DE PRODUITS ECOLOGIQUES A LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE ET A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
27/06/2024	d/3.5.3/2024/217	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA DELEGATION CAMEROUNAISE
27/06/2024	d/3.2/2024/218	CESSION IMMOBILIERE À LA SOCIETE IMMONELIA DU LOT E1 AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
02/07/2024	d/3.5.3/2024/219	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE L'ESPACE PUBLIC LORS DE L'EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR A SANNOIS
03/07/2024	d/1.1/2024/220	ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024-27 – MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – REHABILITATION D'UN OVOIDE

Fait et délibéré ce jour à Bessancourt.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
 - date de sa publication
 - ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai
- Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024

webdelib

ID : 095-200058485-20241008-D_2024_130-DE

N°D_2024_130

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»